Compte rendu de la conférence téléphonique du 17 mars à 17 heures avec la Directeur Général.

L'intervention du Président de la République hier soir et la parution du décret visant à fortement limiter les déplacements des personnes ne changent que peu de choses au plan de continuité d'activité de la DGFiP. Ainsi, les 4 catégories de personnels déjà évoquées demeurent et les missions prioritaires également.

Nous avons d'abord fait remarquer au DG, qu'ici où là, il pouvait y avoir des divergences d'interprétation de ses consignes, notamment sur le périmètre des missions considérées comme prioritaires. Il l'a admis et a indiqué qu'il allait faire le nécessaire.

Par rapport à la conférence d'hier et compte tenu des demandes exprimées par les organisations syndicales, quelques changements sont à l'étude.

S'agissant des collègues affectés sur les missions prioritaires et devant être à leur poste de travail, un fonctionnement par équipes est envisagé afin d'éviter de faire déplacer tout le monde tous les jours. De même, une simplification des process et un allègement des contrôles, toujours dans le souci de mobiliser moins de monde, est en cours.

Pour les Trésoreries hospitalières qui demeurent ouvertes au public, il va être fait en sorte que les agents affectés à l'accueil du public disposent du même équipement de protection (masques et gels hydro-alcooliques) que les agents hospitaliers administratifs.

Dans les centres de contact et dans la mesure où le nombre d'appels est en diminution, il sera demandé aux directions locales d'adapter la volumétrie des agents présents à la réalité de l'activité et, là encore, de mettre en place un fonctionnement par équipes.

En l'absence de restauration collective, des titres restaurants seront distribués aux agents dont la présence physique sur le poste de travail est nécessaire, y compris à titre rétroactif.

Pour les agents dont la présence n'est pas requise sur le lieu de travail, il n'y a rien de changé. Ceux qui sont en autorisation d'absence (ASA) y restent et cela n'aura aucune conséquence ultérieure sur les RTT. Ceux qui sont en télétravail y restent également. Il pourrait néanmoins être demandé à ceux qui sont en télétravail sur des missions non prioritaires de rendre leur matériel portable. Ils seraient dès lors placés en ASA. Ils pourraient ensuite, en fonction des besoins, être sollicités sur des missions prioritaires.

Sur le plan du réseau informatique, ce dernier, très sollicité, a donné aujourd'hui des signes de faiblesse. Ainsi, le réseau de Bercy à la « centrale » a été inopérant une partie de la matinée et les connexions Web mail parfois difficiles. Le DG a indiqué que ce point constituait une priorité et que le nécessaire à faire était en cours.

La parution du mouvement de mutation pourrait être décalé. Des précisions seront données ultérieurement.

Au cours des échanges, nous avons eu le sentiment que l'équilibre entre l'indispensable apport de la DGFiP au soutien à l'économie et la protection de ses personnels nécessitait encore des ajustements. Nous avons donc demandé que tout soit mis en œuvre pour assurer un maximum de tâches à distance et limiter au minimum le mode « présentiel » nécessaire pour l'exécution des missions prioritaires qui ne le sont pas à distance.

Enfin des aménagements horaires sont prévus dans les grandes métropoles au regard des transports en commun.

Une conférence de même périmètre est prévue demain, dans l'après-midi.